



Litige abonnement internet avec freebox

Par **hakan_old**, le **17/10/2007 à 20:23**

J'ai souscrit un abonnement chez Free le 13 juillet 2007 par Internet, pour un logement neuf donc dépourvu de câbles téléphoniques. Free s'est engagé à procéder au câblage moyennant la somme de 20€. Suite au passage d'un technicien mobile Free le 16 aout 2007, il m'annonce que le raccord a été fait par erreur à une adresse voisine depuis le 3 aout 2007. Depuis cette date, aucun technicien n'est venu réparer l'erreur et j'ai été prélevé à plusieurs reprises (29,99€ et 93€) alors que je n'ai jamais pu bénéficier des services auxquels j'ai souscrits.
rnSuite à plusieurs appels aux service technique et service clientèle, on me dit que l'erreur ne peut etre rétablie et qu'il faut procéder à la résiliation. Seulement aucune des sommes prélevées ne m'a été remboursé et je ne sais comment faire pour éviter d'etre prelevé à nouveau et obtenir le remboursement. rnMerci de m'orienter vers les recours possibles afin de régler ce litige.

Par **Jurigaby**, le **17/10/2007 à 23:28**

Bonjour.rnrnAction en responsabilité contractuelle devant le juge de proximité du lieux de conclusion du contrat ou du lieux du siège social de Free.rnrnVous invoquez l'inexécution contractuelle et demander le remboursement et la résiliation.